

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 juin 2022

SÉANCE ORDINAIRE du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **13 juin 2022 à 19 h**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Sont présents :

- M. Luc Brisebois, maire
- M. Tyler Cook, conseiller du district 1
- Mme Billie-Jeanne Graton, conseillère du district 2
- Mme Dominique Laverdure, conseillère du district 3
- M. Joël Charbonneau, conseiller du district 4
- Mme Catherine Drouin, conseillère du district 5
- Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6
- Mme Guylaine Lyras, conseillère du district 7
- Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8
- Mme Kimberly Meyer, mairesse et représentante de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord

Étaient également présents : la greffière, la directrice générale, le directeur général adjoint et directeur du Service des travaux publics et la directrice du Service de l'urbanisme.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Séance ordinaire du 9 mai 2022
 - 3.2. Séance extraordinaire du 19 mai 2022
4. RÈGLEMENT (aucun sujet)
5. ADMINISTRATION
 - 5.1. Dépôt du rapport mensuel de la direction générale
 - 5.2. Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités Volet 1 - autorisation de signature
 - 5.3. Production d'outils de communication et achat publicitaire pour la campagne de promotion du transport en commun - affectation budgétaire
6. RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Dépôt de la liste des personnes engagées
 - 6.2. Mouvement de personnel - nomination - Service de la culture et des loisirs
 - 6.3. Modification d'un poste et nomination - Service de la culture et des loisirs
 - 6.4. Greffier adjoint à la cour municipale - nomination - Services des affaires juridiques
7. GESTION FINANCIÈRE
 - 7.1. Liste des comptes à payer
 - 7.2. Rapport du maire sur les faits saillants de l'agglomération pour l'année 2021
 - 7.3. Affectation de l'excédent de fonctionnement - Fonds de la criminalité
 - 7.4. Établissement de sous-catégories d'immeubles dans la catégorie des immeubles non résidentiels pour les fins de la taxe foncière générale
8. URBANISME (aucun sujet)
9. TRAVAUX PUBLICS
 - 9.1. Transport en commun - convention d'aide financière - programme PADTC volet 1.1
 - 9.2. Aménagement d'un terrain de basketball - contrat
 - 9.3. Fourniture de produits pétroliers - contrat
 - 9.4. Modification à la signalisation - ajout d'arrêts obligatoires et interdiction de circulation pour les véhicules lourds

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 juin 2022

- 10. ENVIRONNEMENT** (aucun sujet)
- 11. CULTURE ET LOISIRS**
 - 11.1.** Politique de gestion et de développement des collections - adoption
 - 11.2.** Gratuité d'accès à la plage du lac Mercier
 - 11.3.** Autorisation d'événements
 - 11.4.** Autorisation d'événement - Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant
 - 11.5.** Autorisation des entraves et fermetures de rue - événements Ironman 2022
- 12. INCENDIE** (aucun sujet)
- 13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
 - 13.1.** Office du tourisme région Mont-Tremblant - contribution additionnelle 2022-2024
- 14. RAPPORT**
- 15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE**
- 16. AFFAIRES NOUVELLES**
- 17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**
- 18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 19. LEVÉE DE LA SÉANCE**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la directrice générale, de la greffière et de fonctionnaires municipaux; il est 19 h.

CA22 06 122 1.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

3. PROCÈS-VERBAUX

CA22 06 123 3.1. Séance ordinaire du 9 mai 2022

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 9 mai 2022, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 juin 2022

CA22 06 124

3.2. Séance extraordinaire du 19 mai 2022

PRENANT ACTE qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil d'agglomération au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 19 mai 2022, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

4. RÈGLEMENT (aucun sujet)

5. ADMINISTRATION

**Dépôt CA22 06
(5.1)**

5.1. Dépôt du rapport mensuel de la direction générale

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement (2019)-A-66 relatif à l'administration des finances, au contrôle et suivi budgétaires et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville* qui autorisent la direction générale à engager des dépenses et à approuver les demandes de variations budgétaires dans son champ de compétence;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces dépenses;

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt du rapport mensuel de la direction générale sur l'exercice de la délégation depuis la dernière séance ordinaire du conseil concernant l'autorisation d'une dépense, la passation de contrats et les transferts de fonds mentionnés à ce rapport, le cas échéant.

CA22 06 125

5.2. Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités Volet 1 - autorisation de signature

CONSIDÉRANT qu'en vertu du paragraphe 30 du premier alinéa de l'article 3 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* la Société a pour objet de mettre à la disposition des citoyens du Québec des logements à loyer modique ou à loyer modeste;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du premier alinéa de l'article 3.1 de cette loi les programmes que la Société met en œuvre peuvent notamment prévoir le versement par la Société d'une aide financière sous forme de subvention;

CONSIDÉRANT que la Société désire aider les ménages dans le besoin à obtenir des logements dont les loyers sont proportionnés à leur revenu par le versement d'une subvention;

CONSIDÉRANT les crédits budgétaires au poste budgétaire 02-520-00-970, sujet à l'autorisation du conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'autoriser la signature de l'entente à intervenir avec la Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation des Laurentides concernant le

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 juin 2022

*Programme de supplément au loyer d'urgence et de subvention aux municipalités
- volet 1* comportant les sous-volets suivants :

- *Sous-volet 1 Régulier* d'une durée de 3 ans;
- *Sous-volet 2 Victime de violence conjugale* d'une durée de 5 ans;
- *Sous-volet 3 Ménage en situation d'itinérance* d'une durée de 5 ans;

D'autoriser l'Office municipal d'habitation des Laurentides à gérer le Programme mentionné ci-dessus;

DE confirmer l'engagement de la Ville à défrayer 10 % du coût du supplément au loyer dans le cadre de ce programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de madame la conseillère Sylvie Vaillancourt.

CA22 06 126

5.3. Production d'outils de communication et achat publicitaire pour la campagne de promotion du transport en commun - affectation budgétaire

CONSIDÉRANT qu'une campagne de promotion pour le transport en commun a été développée;

CONSIDÉRANT que le déploiement de cette campagne a été reporté en raison de la pandémie;

CONSIDÉRANT qu'un budget de 15 000 \$ avait été alloué pour la production d'outils graphiques et l'achat publicitaire et que ce budget inutilisé a été versé à l'excédent de fonctionnement non affecté;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, d'affecter un montant de 15 000 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté, au poste budgétaire 02-370-00-341, pour la production d'outils graphiques et l'achat publicitaire en lien avec la campagne de promotion du transport en commun.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. RESSOURCES HUMAINES

**Dépôt CA22 06
(6.1)**

6.1. Dépôt de la liste des personnes engagées

CONSIDÉRANT la délégation faite au directeur général, au directeur général adjoint et au directeur du Service des ressources humaines aux termes de la résolution CA19 10 277, conformément à l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles aux fins de ces engagements;

CONSIDÉRANT que ces embauches se font conformément aux termes et conditions de la convention collective intervenue avec le syndicat concerné;

CONSIDÉRANT les conditions applicables à certains postes, dont l'exigence de fournir une preuve de fréquentation scolaire dans une institution reconnue pour la période en cours pour un étudiant;

Initiales	
Maire	Greffé

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

13 juin 2022

LE CONSEIL PREND ACTE du dépôt de la liste des personnes engagées depuis la dernière séance du conseil, soit :

Demande	Nom de la personne engagée	Statut	Fonction	Date d'embauche	Durée ou commentaire
Service des finances					
2022-41	Madame Suzie Durand	Régulier	Technicienne à la paie	24 mai 2022	Départ à la retraite du titulaire du poste
Service de sécurité incendie					
2022-07	Monsieur Dylan Hadet	Régulier	Lieutenant	4 juin 2022	Équipe de soir et fins de semaine
Service des travaux publics					
2022-10	Monsieur Serge St-Denis	Régulier	Journalier / chauffeur / opérateur	9 mai 2022	Poste vacant - mouvement de personnel
2022-38	Monsieur Marc-André Giguère	Régulier	Journalier / chauffeur / opérateur	25 mai 2022	Démission du titulaire du poste

CA22 06 127 6.2. Mouvement de personnel - nomination - Service de la culture et des loisirs

CONSIDÉRANT la vacance du poste;

CONSIDÉRANT l'affichage du poste;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de nommer de madame Vickie Vandal comme personne salariée régulière pour occuper la fonction de commis culture et loisirs au Service de la culture et des loisirs à compter du 12 juin 2022, selon les termes et conditions de la convention collective intervenue avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Tremblant (CSN).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CA22 06 128 6.3. Modification d'un poste et nomination - Service de la culture et des loisirs

CONSIDÉRANT les besoins opérationnels du Service de la culture et des loisirs;

CONSIDÉRANT l'embauche d'un directeur réseau de sentiers;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'abolir le poste de régisseur au Service de la culture et des loisirs;

De le remplacer par un poste de coordonnateur au Service de la culture et des loisirs;

D'autoriser la signature du contrat de travail à intervenir avec monsieur Félix Gauthier concernant sa nomination à titre d'employé de niveau cadre pour occuper la fonction de coordonnateur au Service de la culture et des loisirs, à compter du 14 juin 2022;

DE modifier l'organigramme de la Ville en conséquence.

Initiales	
Maire	Greffé

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

13 juin 2022

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA22 06 129 6.4. Greffier adjoint à la cour municipale - nomination - Service des affaires juridiques

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la présence d'un greffier lors des séances de cour municipale en cas d'empêchement de la greffière actuelle;

CONSIDÉRANT l'article 1 de la *Loi sur les cours municipales* qui prévoit que la nomination du greffier de la cour municipale doit se faire par résolution;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de nommer madame Lejla Sabic, à titre de greffière adjointe à la cour municipale - Service des affaires juridiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. GESTION FINANCIÈRE

CA22 06 130 7.1. Liste des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de mai 2022 au montant de 385 670,74 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de madame la conseillère Sylvie Vaillancourt.

CA22 06 131 7.2. Rapport du maire sur les faits saillants de l'agglomération pour l'année 2021

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CONSIDÉRANT que lors de la séance du 9 mai dernier, le conseil d'agglomération a pris acte du dépôt du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2021 ainsi que du rapport de l'auditeur indépendant;

CONSIDÉRANT que l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que lors d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard en juin, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe;

CONSIDÉRANT que ce rapport est diffusé sur le territoire de l'agglomération de Mont-Tremblant conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de prendre acte du rapport du maire aux citoyens des faits saillants du rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2021 ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant Amyot Gélinas S.E.N.C.R.L., tel que requis par la loi et qu'il soit diffusé au cours du mois dans le journal L'Info du Nord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffier

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 juin 2022

CA22 06 132 7.3. Affectation de l'excédent de fonctionnement - Fonds de la criminalité

CONSIDÉRANT la création du Fonds de la criminalité en septembre 2009;

CONSIDÉRANT les résultats de l'année financière 2021;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser l'affectation d'une somme de 91,50 \$ de l'excédent de fonctionnement au Fonds de la criminalité, représentant 50 % des produits de la criminalité de l'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA22 06 133 7.4. Établissement de sous-catégories d'immeubles dans la catégorie des immeubles non résidentiels pour les fins de la taxe foncière générale

CONSIDÉRANT que les dispositions de l'article 244.64.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* permettent de créer des sous-catégories d'immeubles dans la catégorie des immeubles non résidentiels;

CONSIDÉRANT que ceci permettrait à la Ville de mieux répartir les contributions en taxation des différents immeubles non résidentiels en fonction de paramètres plus élargis;

CONSIDÉRANT que, en vertu de l'article 71.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Ville doit exprimer son intention d'établir des sous-catégories d'immeubles dans la catégorie des immeubles non résidentiels;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de confirmer l'intention de la Ville d'établir, conformément aux dispositions des articles 244.61.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* des sous-catégories d'immeubles dans la catégorie des immeubles non résidentiels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

8. URBANISME (aucun sujet)

9. TRAVAUX PUBLICS

CA22 06 134 9.1. Transport en commun - convention d'aide financière - programme PADTC volet 1.1

CONSIDÉRANT que le programme d'aide au développement au transport collectif (PADTC) Volet 1.1 offre une aide financière au transport en commun urbain qui vise le maintien et le développement de l'offre de services, et l'optimisation des services;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser le directeur général adjoint et directeur du Service des travaux publics et services techniques à signer pour au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la convention d'aide financière du Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) Volet 1.1 - maintien, développement et optimisation de services - Aide financière 2021-2022.

Initiales	
Maire	Greffé

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

13 juin 2022

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

CA22 06 135 9.2. Aménagement d'un terrain de basketball - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville désire procéder à l'aménagement d'un terrain de basketball au parc Daniel-Lauzon et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet et qu'une seule soumission a été reçue;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU, sous réserve des articles 99.1, 115 et suivants de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, d'octroyer à Nordmec inc., seul soumissionnaire et conforme, le contrat pour l'aménagement d'un terrain de basketball au parc Daniel-Lauzon, au montant de 315 186,60 \$, taxes en sus (projet 2022-10), payable par l'excédent de fonctionnement non affecté, le tout conformément aux documents d'appel d'offres TP-2022-4003.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de madame la conseillère Guylaine Lyras.

CA22 06 136 9.3. Fourniture de produits pétroliers - contrat

CONSIDÉRANT que la Ville désire faire l'achat de différents produits pétroliers et que le Service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public pour ce projet et qu'une seule soumission a été reçue, dont les résultats sont les suivants :

Produits	Fournisseur
	Mazout G. Bélanger inc.
Chauffage des bâtiments	53 715 \$
Véhicules et réservoirs	615 000 \$
Génératrices	38 680 \$

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'octroyer à Mazout G. Bélanger inc., seul soumissionnaire et conforme, le contrat pour la fourniture de chacun des produits, soit chauffage des bâtiments, véhicules et réservoirs, et génératrices aux prix unitaires nets par litre calculés selon l'offre soumise et sujets aux fluctuations des prix à la rampe de chargement (PRC), taxes applicables en sus, pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 avec possibilité de renouvellement pour les périodes du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 et du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025, le tout conformément aux documents d'appel d'offres TP-2022-1012-01 (l'ensemble des coûts étant assumés par les différents postes budgétaires affectés).

Fournisseur retenu par produit	Véhicules		Chauffage des bâtiments	Génératrices	
	Saisonnier -25 °C	Hivernal -40 °C		Saisonnier -25 °C	Hivernal -40 °C
Mazout G. Bélanger inc.	1,9735 \$/l	2,1265 \$/l	1,7725 \$/l	1,8575 \$/l	2,0105 \$/l

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 juin 2022

CA22 06 137

9.4. Modification à la signalisation - ajout d'arrêts obligatoires et interdiction de circulation pour les véhicules lourds

CONSIDÉRANT que la Ville considère que des modifications à la signalisation actuelle sont requises afin d'accroître la sécurité des usagers de la route et afin d'améliorer la quiétude des citoyens;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de procéder à une révision de la signalisation en modifiant ce qui suit :

- Mise en place d'arrêts obligatoires :
 - Intersection rue de Saint-Jovite et rue Filion toutes directions;
 - Intersection chemin de la Chapelle et chemin des Voyageurs toutes directions;
 - Intersection rue Coupal et chemin des Boisseaux toutes directions;
 - Intersection rue Charbonneau et rue de l'École toutes directions;
 - Intersection chemin Thomas-Robert et chemin de Lac-Tremblant-Nord une direction en descendant;
 - Intersection rue de l'Aviateur et rue Émond toutes directions;
- Mise en place d'interdiction de circulation pour les véhicules lourds :
 - Rue Émond (Est);
 - Rue Coupal;
 - 8^e Rang (entre la montée Kavanagh et la rue Labelle (route 327)).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

10. ENVIRONNEMENT (aucun sujet)

11. CULTURE ET LOISIRS

CA22 06 138

11.1. Politique de gestion et de développement des collections - adoption

CONSIDÉRANT que la gestion des collections constitue une des activités primordiales du fonctionnement de toute bibliothèque publique et que la Ville a adopté en 2017 une politique de développement des collections qu'il y a lieu de mettre à jour;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter la Politique de gestion et de développement des collections des bibliothèques de Mont-Tremblant mise à jour ainsi que le cadre d'évaluation et d'élagage qui y est intégré, selon les prérequis du ministère de la Culture et des Communications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Conformément aux dispositions de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, madame la conseillère Catherine Drouin déclare qu'elle a un intérêt pécuniaire relativement au sujet suivant à l'ordre du jour. Elle s'abstient de participer aux délibérations et de voter sur ce point.

CA22 06 139

11.2. Gratuité d'accès à la plage du lac Mercier

CONSIDÉRANT qu'en outre des mesures d'aide par ailleurs prévues, toute municipalité locale peut, à l'égard des matières prévues aux articles 4 et 85 de la *Loi sur les compétences municipales*, accorder toute aide qu'elle juge appropriée;

Initiales	
Maire	Greffé

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

13 juin 2022

CONSIDÉRANT que la Ville désire apporter un appui financier à divers organismes sans but lucratif œuvrant notamment dans le domaine de la culture, des loisirs et des activités communautaires;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'autoriser la gratuité d'accès à la plage du lac Mercier aux organismes suivants :

- Maison des jeunes de Saint-Jovite;
- La Maison de la Famille du Nord;
- Association des personnes handicapées Clair-Soleil.

D'autoriser le coordonnateur du Service de la culture et des loisirs à signer, pour et au nom de la Ville, les Ententes de gratuité - Accès à la plage du lac Mercier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame la conseillère Catherine Drouin reprend part aux délibérations.

CA22 06 140

11.3. Autorisation d'événements

CONSIDÉRANT qu'en raison des impacts liés à la tenue d'événements spéciaux, l'autorisation du conseil est requise afin de se conformer aux dispositions du *Règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement*, notamment quant à l'obstruction de la circulation et à la sollicitation ou la vente, aux dispositions du *Règlement (2004)-68 sur l'occupation du domaine public* ainsi qu'aux dispositions du *Règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant*;

CONSIDÉRANT la résolution CA22 04 093 autorisant le parcours de vélo pour les événements IRONMAN 2022-2024;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser les événements suivants :

Événement	Organisme/Requérant	Date(s)	Lieu
Vente de livres élagués des bibliothèques	Ville de Mont-Tremblant	23 et 24 juillet 2022	Salle du conseil
IRONMAN 5i50 2023	Évènements Sportifs Mont-Tremblant	23 juin 2023	Territoire de l'agglomération de Mont-Tremblant
IRONMAN 70.3 2023	Évènements Sportifs Mont-Tremblant	24-25 juin 2023	Territoire de l'agglomération de Mont-Tremblant
IRONKIDS 2023	Évènements Sportifs Mont-Tremblant	17-18 août 2023	Territoire de l'agglomération de Mont-Tremblant
IRONMAN MONT-TREMBLANT 2023	Évènements Sportifs Mont-Tremblant	19-20 août 2023	Territoire de l'agglomération de Mont-Tremblant

Initiales	
Maire	Greffe

Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant

13 juin 2022

IRONMAN 5i50 2024	Évènements Sportifs Mont-Tremblant	21 juin 2024	Territoire de l'agglomération de Mont-Tremblant
IRONMAN 70.3 2024	Évènements Sportifs Mont-Tremblant	22-23 juin 2024	Territoire de l'agglomération de Mont-Tremblant
IRONKIDS 2024	Évènements Sportifs Mont-Tremblant	15-16 août 2024	Territoire de l'agglomération de Mont-Tremblant
IRONMAN MONT- TREMBLANT 2024	Évènements Sportifs Mont-Tremblant	17-18 août 2024	Territoire de l'agglomération de Mont-Tremblant

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA22 06 141 11.4. Autorisation d'événement - Chambre de commerce du Grand Mont-Tremblant

CONSIDÉRANT la demande de la Chambre de Commerce du Grand Mont-Tremblant d'autoriser la tenue du festival Joyeux Mont-Tremblant du 28 au 30 juillet 2022;

CONSIDÉRANT la popularité et l'engouement de la population mesurée au lancement du festival Joyeux Mont-Tremblant et sur les différents médias;

CONSIDÉRANT qu'en raison des impacts liés à la tenue d'événements spéciaux, l'autorisation du conseil est requise afin de se conformer aux dispositions du *Règlement (2007)-A-15 sur la paix publique, la circulation et le stationnement*, notamment quant à l'obstruction de la circulation et à la sollicitation ou la vente ainsi qu'aux dispositions du *Règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant*;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU :

D'autoriser la Chambre de Commerce du Grand Mont-Tremblant à poursuivre ses démarches pour la tenue du festival Joyeux Mont-Tremblant du 28 au 30 juillet 2022. L'événement aura lieu à l'Espace public, à l'église du Village et sur la rue de Saint-Jovite (déambulateur).

La tenue de l'événement est conditionnelle à la réception des documents suivants, d'ici le 29 juin 2022 :

- Plan d'utilisation de l'Espace public tenant compte des éléments techniques et de branchement;
- Contrat de sécurité et secourisme;
- Acceptation écrite de la Sûreté du Québec;
- Signature du contrat de prêt d'équipement de la Ville de Mont-Tremblant;
- Signature du contrat de location de l'église du Village;
- Retrait de toute forme de commercialisation des lieux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 juin 2022

CA22 06 142 11.5. Autorisation des entraves et fermetures de rue - événements Ironman 2022

CONSIDÉRANT la résolution CA22 04 092 visant l'autorisation des événements Ironman sur le territoire de l'agglomération de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT les modifications effectuées depuis;

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'autoriser les entraves pour les événements 5150 du 25 juin et du 70.3 du 26 juin, tel qu'indiqué dans le document déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. INCENDIE (aucun sujet)

13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CA22 06 143 13.1. Office du tourisme région Mont-Tremblant - contribution additionnelle 2022-2024

CONSIDÉRANT que les événements IRONMAN, le Centre d'information régional IRONMAN Mont-Tremblant (CIRIM) et Entraînement Mont-Tremblant nécessitent une promotion touristique particulière et distincte;

CONSIDÉRANT que les événements IRONMAN sont prévus en 2022, 2023 et 2024;

CONSIDÉRANT que la promotion touristique du territoire relève de l'Office du Tourisme région Mont-Tremblant inc.;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire (02-622-00-972);

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU de verser à l'Office du Tourisme région Mont-Tremblant inc. (TMT) une subvention de 40 000 \$ par année, destinée à la promotion des événements IRONMAN, du Centre d'information régional Mont-Tremblant (CIRIM) et à la commercialisation d'Entraînement Mont-Tremblant pour les années 2022, 2023 et 2024, conditionnellement à la signature d'une entente à intervenir entre Évènements Sportifs Mont-Tremblant et TMT pour cette même période.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. RAPPORT

15. ACCEPTATION DE LA CORRESPONDANCE

16. AFFAIRES NOUVELLES

17. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur le maire Luc Brisebois mentionne que des contrats seront octroyés pour le ramassage des branches suite aux vents violents du 21 mai. De plus, le ramassage des branches se poursuivra jusqu'au 30 juin.

Initiales	
Maire	Greffé

**Procès-verbal du conseil d'agglomération
de la Ville de Mont-Tremblant**

13 juin 2022

Madame la conseillère Dominique Laverdure remercie tous les employés de la Ville : pompiers, employés du Service des travaux publics et tout le personnel impliqué dans les mesures d'urgence lors des événements de vents violents qui ont fait des dommages majeurs aux résidences, aux infrastructures et à nos arbres. Merci aussi aux employés d'Hydro-Québec, aux émondeurs et à tous ceux et celles qui ont mis l'épaule à la roue, que ce soit pour dégager les chemins ou pour aider leurs voisins. Cette épreuve a montré une fois de plus la grande solidarité de notre communauté et rappelé la pertinence de notre Plan climat pour être plus résilients lors de catastrophes naturelles.

Monsieur le conseiller Joël Charbonneau annonce que le TCMT change de nom et devient BUS Mont-Tremblant avec un nouveau logo et un fonctionnement simplifié. Vous pourrez mieux vous y retrouver dans les horaires et plus facilement planifier votre trajet puisqu'il n'y a maintenant plus qu'une seule ligne d'autobus en plus d'ajouter des directions - Montagne et Centre-ville - pour plus de clarté. Vous les retrouverez bientôt sur les tout nouveaux panneaux d'arrêts qui seront installés dans les prochaines semaines. Planifiez vos déplacements et découvrez la nouvelle image du service en visitant BusMontTremblant.ca.

18. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

CA22 06 144

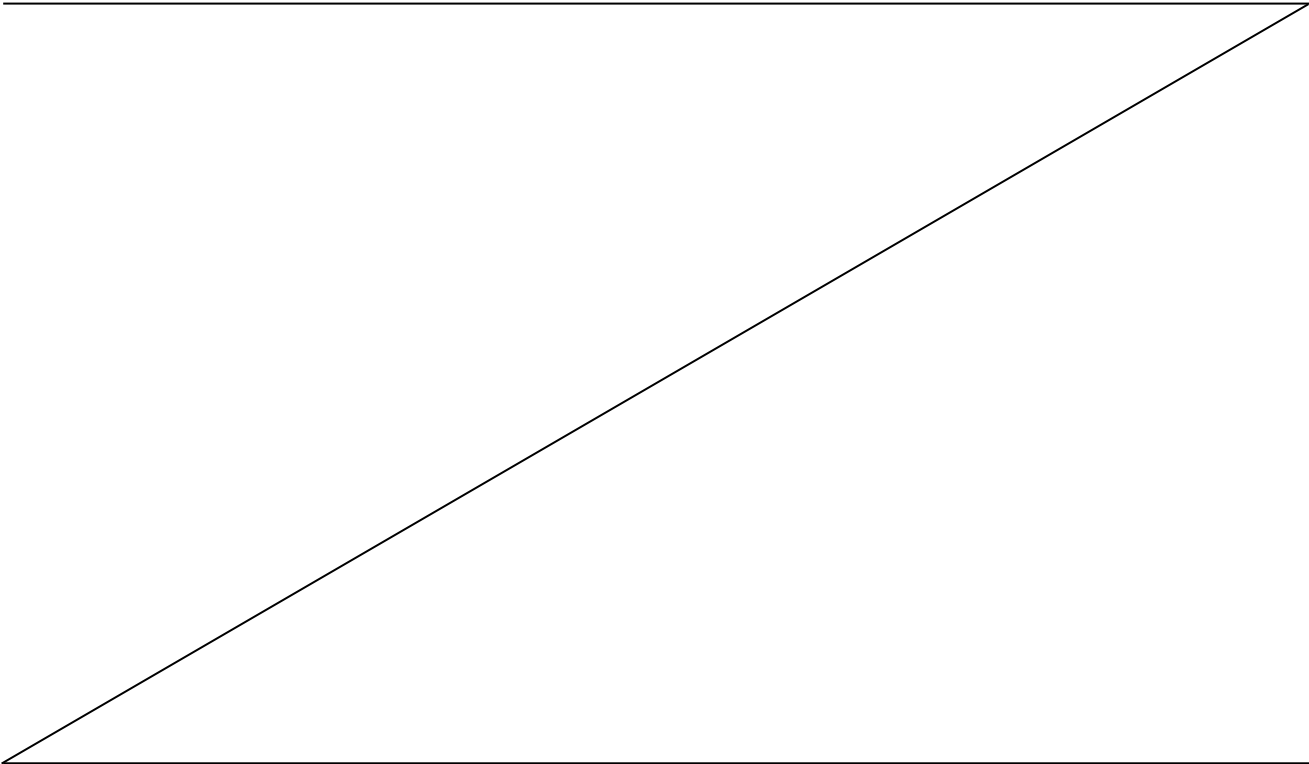
19. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 19 h 38.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois, maire
Président de la séance

Claudine Fréchette
Greffière



Initiales	
Maire	Greffé